



CENTRE DE FORMATION VENDEE TAXIS

35 rue Sarah Bernhardt 85000 la Roche-sur-Yon
Siret : 80213698600014 / Agrément Préfectoral N° 85-241 / 2024
N° d'activité : 52850273585 / Site internet : <https://vendee-taxis.fr>
Tél : 06.36.10.62.28 Ou 06.03.77.73.65
Mail : contact@vendee-taxis.fr

PROGRAMME DE FORMATION MOBILITE DES CONDUCTEURS(ICES) DE TAXI

Public concerné :

- ✚ Conducteur de taxi souhaitant exercer son activité, en tant que salarié ou artisan taxi, dans un autre département que celui dans lequel il a obtenu son examen.

Prérequis :

- ✚ Être titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi en cours de validité.

Personne en situation d'handicap

Notre référent handicap est à votre disposition pour échange sur votre projet, sur son adaptation à votre situation ; il vous accompagnera tout au long de votre parcours de formation n'hésitez pas à contacter : **Yoann BIRET Responsable et référent du centre de formation Vendée Taxis**

PROGRAMME ET OBJECTIFS DE FORMATION :

Programme conforme au référentiel défini par l'arrêté du 11 aout 2017-Article 2

1ère journée : 7 heures

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE - 7 heures :

- ✚ Topographie et tourisme sur le Département de la Vendée
- ✚ Connaissance des trajets départementaux et urbains
- ✚ Connaissance des monuments et lieux touristiques.
- ✚ Sécurité routière

1ère journée : 7 heures

REGLEMENTATION SPECIFIQUE A L'ACTIVITE TAXIS - 7 heures :

- ✚ Quel sont les dispositions spécifiques à l'activité de conducteur de taxi sur le département 85
- ✚ La réglementation départementale, ses tarifs préfectoraux, les équipement obligatoire
- ✚ La réglementation sur le transport médicalisé
- ✚ L'arrêté préfectoral départemental, son contenu, son application.



CENTRE DE FORMATION VENDEE TAXIS

35 rue Sarah Bernhardt 85000 la Roche-sur-Yon
Siret : 80213698600014 / Agrément Préfectoral N° 85-241 / 2024
N° d'activité : 52850273585 / Site internet : <https://vendee-taxis.fr>
Tél : 06.36.10.62.28 Ou 06.03.77.73.65
Mail : contact@vendee-taxis.fr

Capacité d'accueil :

- ✚ Le nombre de personne est de 20 maximum

Durée et modalités de la formation :

- ✚ 7 heures par jour en présentiel de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

Animation :

- ✚ Formateurs – Chauffeurs de taxi – Experts de la profession

Evaluation de la formation :

- ✚ Feuille de présence émargées par les candidats, évaluation des acquis en fin de formation

Validation de la formation

- ✚ Condition de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation
- ✚ Certificat de réalisation – Attestation de suivi de formation

LIEU DU DEROULEMENT DE LA FORMATION:

- ✚ **HOTEL KYRIAD - Bd Arago - La ROCHE SUR YON**

- ✚ Tarif formation mobilité : **300.00 € HT**. Le CFVT 85 est assujetti à la TVA.

CALENDRIER 2024 :

- ✚ **22 et 29 juin 2024**
- ✚ **19 et 26 octobre 2024**